RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

"9 ALLEES DE TOURNY"

Société Civile en liquidation au capital de 5 000 Euros

Siège Social : 9 ALLEES DE TOURNY 33000 BORDEAUX

RCS BORDEAUX 482 770 849

RAPPORT DU LIQUIDATEUR
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

Chers associés,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons réunis en assemblée générale à l'effet de vous présenter les comptes définitifs de liquidation de la société arrêtés le 30 juin 2025, de vous informer des opérations de liquidation effectuées jusqu'à ce jour et de vous demander de prononcer la clôture de liquidation de la société. Les comptes définitifs de liquidation sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de votre société.

Dans ce cadre, vous nous avez désigné en qualité de liquidateur et nous avez ainsi conféré, en cette qualité, les pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux usages du commerce, à l'effet de mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actifs, payer le passif afin de pouvoir répartir, si nécessaire, le solde de liquidation entre tous les associés en proportion de leurs droits.

Depuis la mise en dissolution de la société, nous avons effectué l'ensemble des opérations de liquidation nécessaires.

Le compte de liquidation que nous vous présentons faisant ressortir un solde positif d e4 775.20 euros.
Le solde de liquidation, qui s'élève à 4 775.20 € sera attribué à hauteur de 95.50 € à chaque part sociale, à titre de remboursement du nominal de la part sociale.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous donner quitus de notre gestion et décharge de notre mandat de liquidateur de la société et de prononcer la clôture définitive de la liquidation de la société.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises à cet effet.

Le liquidateur

F.BOZZONI

